

Relations industrielles Industrial Relations



The Law of Labour Relations in Sweden, par Folke Schmidt; Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1962, publié au Canada par S.S. Reginalds Saunders and Company Ltd, Toronto, 343 pp.

Jean-Réal Cardin

Volume 18, numéro 1, janvier 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021468ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021468ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cardin, J.-R. (1963). Compte rendu de [*The Law of Labour Relations in Sweden*, par Folke Schmidt; Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1962, publié au Canada par S.S. Reginalds Saunders and Company Ltd, Toronto, 343 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(1), 132–133.
<https://doi.org/10.7202/1021468ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

« It Was Never Easy » est décevant par sa facture, l'organisation du matériel et le peu d'application des principes de la méthodologie scientifique. Sur ce point, cette monographie fait pâle figure avec la série publiée par John Wiley and Sons sous la direction de Walter Galenson. Son caractère anecdotique limite le nombre de lecteurs qui en dehors de la C.B.R.T. peuvent être atteints avec intérêt. Nous croyons qu'une telle faiblesse pourrait être évitée si les organismes ouvriers, en de semblables occasions, faisaient appel à du personnel du monde académique. La collaboration entre des praticiens et des hommes de science s'avèrerait plus rentable, les premiers fournissant leurs expériences personnelles et leurs connaissances intimes des faits, les seconds apportant la méthode scientifique. Ainsi, une monographie historique ne se résumerait pas dans une simple collection de faits car ces derniers pourraient être replacés dans leur contexte historique suivant une perspective appropriée ce qui permettrait d'en tirer des conclusions valables et utiles.

L.-M. TREMBLAY

Socialisation et Personne humaine.

Compte rendu de la 47^e semaine sociale de France, Grenoble 1960. 1 vol. 434 pages. Chronique sociale de France, 16, rue du Plat, Lyon.

L'encyclique *Mater et Magistra* et la Déclaration de l'Épiscopat canadien à l'occasion de la fête du travail ont contribué à attirer l'attention du public de notre pays sur le phénomène important de la socialisation. À la suite du dernier document collectif des évêques, plusieurs groupements ont mis ce sujet à leur programme d'études. Et, de part et d'autre, on nous demande de la bibliographie. Or, l'ouvrage fondamental, qui n'a pas été étranger à ce que l'on retrouve dans *Mater et Magistra*, est le compte rendu des travaux présentés à la Semaine sociale de France de 1960, laquelle portait sur « Socialisation et Personne humaine ». D'ailleurs, on notera mot à mot dans l'encyclique des passages de la lettre adressée par le cardinal Tardini au président de la Semaine.

Voici les principales communications: Le mouvement de socialisation: risques et chances (Alain Barrère); Nouvelles formes et nouveau style de la vie sociale (René Théry); Progrès des techniques et volonté de rationalisation (Robert Goetz-Girey); L'évolution des classes et des structures sociales (Francis Closon); Enrichissement et asservissement de la personne (Joseph Folliet); Le retard des institutions (J.-L. Quermonne); Socialisation et tendances totalitaires (J.-Y. Calvez); Crise des socialismes (René Remond); La conscience du social et le personnalisme (Yvon Bres); Perspectives chrétiennes sur la vie personnelle et la vie collective (Yves Congar); La participation des personnes et des groupes à la vie sociale (R. P. Thomas); Le public et le privé (Jean Lacroix); Sciences humaines et techniques d'action sur l'homme (Georges Hahn); Le droit au service de la personne (René Savatier); La contrainte et la répression (Albert Chavanne); La participation à la vie des communautés locales (Henri Théry); Économie concertée et démocratie économique (Eugène Descamps); Vers de nouvelles structures politiques (Jean Rivero). Cette simple énumération des titres avec le nom des auteurs suffit pour montrer tout l'intérêt qu'il y a à prendre connaissance de cet ouvrage. On peut se le procurer aux Presses de l'Université Laval, C. P. 999, Québec.

The Law of Labour Relations in Sweden, par Folke Schmidt; Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1962, publié au Canada par S.S. Reginalds Saunders and Company Ltd, Toronto, 343 pp.

Le système de relations industrielles suédois est sûrement l'un des plus intéressants à connaître dans le cadre des études portant sur les systèmes comparés de relations du travail. En plusieurs de ses institutions il manifeste une originalité qui, Norvège et Danemark mis à part, le distingue de ceux des autres pays occidentaux. En Suède, plus de 90% des travailleurs industriels salariés sont membres de syndicats libres, volontaires. Ces derniers se comportent d'une façon démocratique et sont libres de toute corruption dans la conduite de leurs affaires. Il n'est pas un pays démocratique où l'appartenance syndicale libre soit élevée à ce point et où

le mouvement syndical soit accepté à un tel degré par l'ensemble de la communauté et les pouvoirs publics.

Il faut dire aussi que l'organisation patronale y est développée sur le plan des relations du travail, à un degré presque inconnu dans les autres pays dont l'économie est fondée sur l'entreprise privée. Cette double structuration syndicale et patronale confère au système suédois de relations industrielles une homogénéité ainsi qu'une stabilité rarement atteintes en dehors des deux autres pays de la Scandinavie, Norvège et Danemark. En Suède la paix industrielle est la règle et les conflits menant à la grève ou au lockout sont rares.

Ce qui caractérise encore davantage les relations suédoises du travail, c'est que de tels résultats soient atteints sans que l'Etat exerce quelque coercition que ce soit sur les plans légal et politique, car la philosophie politique suédoise est à l'effet que les parties à la convention collective doivent autant que possible régler leurs différends sans que l'Etat ait à intervenir. C'est en somme l'auto-discipline qui joue à fond en Suède et qui a permis l'établissement d'institutions en relations de travail qui font la gloire de ce pays nordique.

Dans le présent ouvrage, c'est de ces institutions et du cadre juridique dans lequel elles évoluent en Suède, dont nous entretenons l'auteur, Folke Schmidt. Il présente au lecteur un tableau systématique et bien ordonné d'une structure évoluée de règles de droit du travail.

L'auteur ne s'est cependant pas borné à en décrire le fonctionnement actuel, mais il s'est aussi attaché à en présenter la genèse au lecteur, précaution indispensable à une bonne compréhension en une telle matière.

Comme le lecteur pourra s'en rendre compte, la plus grande partie du droit suédois du travail est d'origine judiciaire et découle des arrêts jurisprudentiels beaucoup plus que des lois statutaires ou d'un système de règles codifiées, comme c'est le cas en France, par exemple.

En particulier, comptent beaucoup dans l'élaboration d'un tel droit, les arrêts du Tribunal du Travail suédois, dont les décisions sont sans appel et

dont, encore une fois, l'équivalent ne se rencontre nulle part, sauf en Norvège et au Danemark.

L'ouvrage se divise en neuf chapitres. Les trois premiers chapitres nous introduisent à l'aspect historique du système suédois de droit du travail, à son organisation présente (organisation et juridiction du Tribunal du Travail) et à la définition du terme « employé ». Les chapitres IV et V traitent des institutions du marché du travail et de la convention collective. Le chapitre VI est entièrement consacré au droit d'association. Les chapitres VII et VIII discutent des problèmes de négociation et de médiation ainsi que des types de conflits en relations du travail, des sanctions possibles et des instruments de paix industrielle. Enfin le neuvième et dernier chapitre s'occupe plus précisément des aspects de la responsabilité des parties en cas d'actes illégaux de leur part.

Suivent une série d'appendices s'échelonnant sur une centaine de pages et reproduisant les principaux textes statutaires du travail, ainsi que les conventions maîtresses intervenues entre les principales organisations, tant ouvrières que patronales.

Ces textes sont précieux pour le lecteur nord-américain en ce qu'ils lui sont présentés dans un même ouvrage et dans une langue (l'anglais) qui les lui rend accessibles. D'ailleurs c'est un des mérites de l'ouvrage lui-même, mises à part ses qualités propres quant au fond et à la présentation des sujets, de contribuer à élargir la bibliographie concernant l'expérience suédoise en relations industrielles en nous la rendant plus accessible, par l'emploi de la langue anglaise. Nous ne pouvons que souhaiter la continuation d'initiatives semblables à celles de Folke Schmidt.

J.-R. CARDIN

Orientation professionnelle et carrières libérales, par Léon Walther, Les Editions Universitaires, Fribourg, 1962, 194 pp.

Le livre s'ouvre, en avant-propos, sur des affirmations pour le moins paradoxales : « l'intervention d'un orienteur en professions ne sert à rien » ; « une orien-